



À retourner avant le 08/04/16

(Votre réponse est souhaitée au plus vite afin de mieux organiser le festival).

Règlement

«La Ludo» de Gémenos et «À nous de jouer», ci-après dénommé le Comité d'Organisation, organisent la 6ème édition de

Jeux en Fête

Article 1 : Dispositions générales

Le festival «Jeux en fête» est un événement culturel ouvert à tous les publics. La manifestation a lieu dans la salle des fêtes municipale de Gémenos - rue du maréchal des logis Planzol- 13420 Gémenos. Ouvert au public du samedi 23 avril 2016 de 14 h 00 à 02 h 00 et le dimanche 24 avril 2016 de 10 h 00 à 18 h 00.

Le Comité d'Organisation fixe seul le lieu, la durée, les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation, ainsi que la date de clôture des inscriptions des participants. Installation des participants : Samedi 23 avril à partir de 10 h 00 jusqu'à 13 h 00.

Quelques jours avant, le Comité d'Organisation vous informe de votre emplacement, afin de vous accueillir dans les meilleures dispositions.

Le stationnement des véhicules des participants se fera dans le village.

Article 2 : Inscription et admission

La demande de participation s'effectue au moyen de ce formulaire d'inscription. Le Comité d'Organisation instruit les demandes et statue sur les admissions. Les bulletins d'inscription devront impérativement parvenir avant le vendredi 08 avril 2016 par courrier à : À nous de jouer 16 rue Pierre Audoubert 13190 Allauch ou un des courriels figurant en bas de page.

En cas de désistement, nous tenir informé rapidement. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser toute demande

d'inscription qui ne respecte pas le caractère de l'évènement. La décision sera sans appel.

Article 3 : Emplacements

Le Comité d'Organisation attribue les emplacements et se réserve le droit de modifier le plan et l'attribution des emplacements (notamment en matière de sécurité), à tous moments et dans l'intérêt de l'évènement. L'inscription ne confère aucun droit à la jouissance d'un emplacement déterminé.

Article 4 : Participation forfaitaire

Le Comité d'Organisation s'engage à faire le maximum de publicité autour de l'évènement : affiches, dépliants, articles de presse, spots, radios... etc. Si vous souhaitez venir en aide en participant financièrement ou bénévolement, faite le nous savoir.

Article 5 : Responsabilités et assurances

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité morale et politique du contenu des animations, en cas d'accidents, vols, pertes ou détériorations pouvant survenir à eux même ou à leurs biens, durant toute la manifestation, y compris son installation et son emballage. Les participants renoncent, du fait de leur admission, à tout recours contre le Comité d'Organisation (pour quelque dommage causé ou subi). Les participants sont responsables de leur stand et devront, s'ils le souhaitent, souscrire toutes les assurances nécessaires complémentaires à leur Responsabilité Civile ou Professionnelle (joindre une photocopie du document).

Article 6 : Ventes de produits

Le Comité d'Organisation ne sera pas diffuseur et ne percevra aucune redevance sur

les ventes. Les modalités de vente seront prises en charge par les participants eux-mêmes, qui s'acquitteront des charges inhérentes, entrant dans le champ fiscal et social.

Article 7 : Spécificités

Les participants s'engagent à ce que leur stand soit définitivement installé à l'ouverture de la manifestation.

Article 10 : Censure

Tout exposant qui présente des dessins ou video (jeu) de nu prend la responsabilité qu'il n'y ait pas atteinte au principe du droit à la protection et au respect de la vie privée. Le Comité d'Organisation ne peut être tenu pour responsable du non-respect par l'auteur de droit prescrit, rappelé par l'article 9 du Code Civil, et se réserve le droit de refuser tous jeux à caractère politique, diffamatoire et pornographique.

Article 11 : Diffusion et droits d'images

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de publier sur les sites internet dont il a la gestion des photos et/ou vidéos de la manifestation.

Article 12 : Restauration

Le Comité d'Organisation propose un espace restauration pour les participants et leurs accompagnants, prix à voir sur place. Le seul fait de tenir un stand ou de participer implique l'adhésion pleine et entière à toutes les clauses du présent règlement et aussi son respect.

Le dimanche midi, une «formule repas» (sandwich, chips, 1 boisson, 1 dessert, 1 café) sera offerte à tous es animateurs/exposants présents à la journée (et signalé la veille au Comité d'Organisation).

Inscription effective après réception de votre fiche d'inscription DÛMENT COMPLÉTÉE.

Nom du participant ou de la structure :

Adresse :

..... CP/Ville :

Courriel :

N° de téléphone :

Personne à contacter :

Type de prestation ou animation :

Animation Animation/vente Exposition

Etes-vous créateur ? Oui Non

Public concerné (âge) :

Description de la prestation (quel(s) jeu(x) présenterez-vous (pour les créateurs) ?, lien internet vers votre site :

.....

| | Quantité (1) |
|---|---|
| Table (s) (1,50 x 0,80 mètre) | |
| Chaise (s) | |
| Animateur(s) à tenir le stand | |
| Avez vous besoin d'électricité ? (1) | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, pour combien d'appareil ? (2) | |
| (1) sous réserve des disponibilités et en fonction de l'espace proposé (2) Vous devez prévoir votre matériel (rallonges et multipises en fonction de vos besoins). | |

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement Jeux en fête, et m'engage à en respecter les clauses et les faire respecter par l'ensemble des personnes du stand dont je suis responsable.

Fait à , le / /

Signature précédée des mentions «Lu et approuvé»